

Pour rappel: "Au cours de trois séances, les 2 octobre, 23 octobre et 20 novembre, les membres du Conseil Citoyen Forestois ont eu la possibilité d'échanger entre eux et avec de nombreuses personnes ressource sur cet enjeu. Le Conseil Citoyen a ainsi développé sa vision d'un espace public désirable face aux effets des changements climatiques. Les membres ont identifié différentes mesures envisageables afin d'atteindre cette vision, ainsi que des pistes de solutions pour surmonter les défis que ces mesures présentent.

Ces avis et recommandations sont organisés autour des trois aspects clé suivants, présentés dans l'ordre suivant de priorité tel que défini par les membres du Conseil."

La Commune a ensuite procédé à une analyse poussée de ces avis et recommandations.

Table des matières

1. VERDURISATION

La vision du Conseil Citoyen Forestois	p.5
Analyse des mesures proposées dans l'espace public	p.6
Solutions possibles aux défis rencontrés	p.11

2. L'EAU

La vision du Conseil Citoyen Forestois	p.14
Analyse des mesures proposées dans l'espace public	p.15
Solutions possibles aux défis rencontrés	p.19

2. SANTÉ ET BIEN-ÊTRE

La vision du Conseil Citoyen Forestois	p.21
Analyse des mesures proposées dans l'espace public	p.22 p.27
Analyse des solutions possibles aux défis rencontrés	





Réunion du Conseil Citoyen Forestois du 20 novembre 2021









1. Verdurisation

Pour rappel: la vision du Conseil Citoyen Forestois

Dans notre vision de l'espace public désirable à Forest, le vert est décisif : nous rêvons que Forest soit une des communes les plus végétales de Bruxelles, que des arbres soient plantés en grand nombre, que les espaces verts existants soient préservés, que de nouveaux espaces verts soient créés, que les façades des bâtiments publics et privés soient couvertes de plantes grimpantes, qu'il y ait des potagers collectifs sur les toits, des bancs entourés de fleurs, que la biodiversité prospère dans des espaces verts ensauvagés...

Nous identifions la verdurisation de l'espace public comme étant l'une des manières les plus efficaces de lutter contre les effets du changement climatique. La verdurisation devrait être centrale dans la conception de tous les futurs projets de réaménagement de l'espace public.

Nous y voyons une opportunité pour la réduction des émissions polluantes, par la séquestration de CO2, et pour l'adaptation aux changements climatiques : l'ombre et l'humidité des arbres contribuent à lutter contre la chaleur, les sols désimperméabilisés permettent l'infiltration de l'eau, apportent de l'humidité et limitent les inondations, les potagers collectifs permettent de créer des circuits d'alimentation courts, les espaces verts dans nos quartiers ont des bénéfices importants pour la santé (mentale et physique) et le bien-être. Ce doit être une priorité de la politique d'adaptation de la commune aux effets des changements climatiques.

Nous adhérons également au principe de l'approche dite "3-30-300" : à partir de chaque maison il doit être possible de voir 3 arbres ; 30% de l'espace public devrait être à l'ombre ; et un point de rafraîchissement devrait être à moins de 300 mètres de chaque résident.

Nous avons conscience que la création, la préservation et l'entretien des espaces verts ont un coût significatif, prennent du temps à mettre en place, et appellent donc à faire des choix concertés et à impliquer les riverains pour les gérer.



MESURES PRIORITAIRES:

• Pour rappel: "Rédiger une Charte qui stipule que tout aménagement futur dans l'espace public doit tenir compte de l'obligation de végétaliser et désimperméabiliser, en s'inspirant éventuellement des meilleures pratiques ("best practices") dans d'autres villes. Elle devrait également contenir des objectifs concrets d'ici 2025".

La commune est gestionnaire des espaces publics communaux. Elle s'est déjà engagée, à travers la déclaration politique générale adoptée par le Collège, notamment à mener des projets qui visent à déminéraliser et à végétaliser. Plusieurs projets sont en cours:

- rénovation de la Chaussée de Neerstalle (création de plusieurs noues et jardins de pluie);
- o « Cœur de Forest » (création de jardins de pluie, déminéralisation..);
- rue des Abbesses (désaffectation de la voirie pour en faire une extension du Parc de l'Abbaye);
- o maillage ludique (création de "pocket park" dans les rues de Padoue, Place Orban,..);
- o rénovation de la rue de patinage, rue de delta et avenue des tropiques (plantation de 31 arbres et jardins de pluies);
- o 2ème tronçon de l'avenue de la verrerie;
- o les Squares des blocs jaunes;
- o etc.

En regard de la charge de travail que cela mobiliserait pour l'Administration, du fait que la Commune est train de rédiger un plan climat qui devait reprendre nombre de ces éléments et des objectifs visés, nous n'identifions donc pas l'utilité d'adopter une charte.

En revanche, une motion du conseil communal, qui engage les élu.es de par leur vote, va être proposée par la majorité lors d'un conseil communal de ce printemps afin de confirmer cet engagement. Elle reprendra, d'ailleurs le souhait de tendre vers le principe de ""3-30-300".



MESURES PRIORITAIRES:

- Pour rappel: « Conserver les espaces verts existants et les gérer correctement :
 - Bempt, Abbaye, marais Wiels, Parc J. Brel, Parc de Forest^[1];
 - o Interdiction d'abattre des arbres adultes sains s'ils ne posent pas de danger ».

La Commune souhaite préserver les espaces verts et les renforcer. Concernant les parcs classés (Forest, Brel et Abbaye), leur préservation est déjà assurée par le cadre réglementaire en vigueur (arrêté de classement et affectation au plan régional d'affectation du sol). Pour le surplus, la surface végétale du Parc de l'Abbaye va être considérablement renforcée par le projet de rénovation "ABY" qui prévoit notamment la désaffectation de deux parkings et d'une voirie pour étendre le parc.

Concernant le parc du Bempt, le gouvernement régional vient de débuter la révision du plan régional d'affectation du sol. Dans ce cadre-là, la Commune va demander que l'affectation, des parties actuellement consacrées au parc, soient officiellement reprises en zone parcs.

Concernant la spécificité du site "Marais Wiels", la Commune va se faire le relais de la proposition du CCF auprès du Gouvernement régional, propriétaire du terrain.

Enfin, concernant les abattages des arbres, c'est toujours un supplice pour la Commune de devoir procéder à des abattages. C'est en dernier recours que la Commune y souscrit, quand aucune autre solution ne semble être plus opportune. Dans la très grande majorité des cas, c'est parce que les arbres sont malades et représentent un risque pour l'intégrité physique des habitant.e.s et/ou des bâtiments. Cependant, il arrive que, sur imposition des « Monuments et Sites » afin de retrouver l'esprit originel d'un parc classé, il faille procéder à un abattage ; ou encore, pour tenter de « rattraper » des erreurs du passé relatives au mauvais choix d'essence par rapport à la taille de la voirie par exemple, ce qui conduit à devoir tailler et élaguer plus que nécessaire ces arbres et ce qui engendre un surplus de travail, d'argent et empêche l'arbre de se développer convenablement. La Commune ne peut donc pas suivre totalement le CCF sur ce point bien que, encore une fois, la Commune ne procède à des abatages, dans la grosse majorité des cas, que si les arbres présentent un danger.



MESURES PRIORITAIRES:

- Pour rappel: « Planter des plantes grimpantes et des arbres :
 - o Grands pour créer de l'ombre (ex. Sequoia);
 - o Fruitiers;
 - Résistants à la chaleur comme en climat méditerranéen (ex.: Perovskia,
 Elaeagnus, Berbéris de thunberg jaune, Alopecurus pratensis jaune, Calamagrotis);
 - Absorbant l'eau pour faire face aux inondations (ex. : Veronica Cristina, Violet, Viburnum, Aronie noire / blanche, Forsythia);
 - Avec un pouvoir allergisant limité (ex. : Érable du Canada, Genévrier, Crassula erélis, Sedoro, Orpin d'Espagne bleue, Orpin de Siebold)
 - Sur les trottoirs, les rues et parkings, les cours de récréation, les zones piétonnières, les plaines de jeu, les toits, les façades:
 - Partout où il y a la place, c'est-à-dire : les grandes avenues (ex. l'avenue Victor Rousseau), où il y a beaucoup de parkings, de larges trottoirs...^[2] »

C'est au cœur des priorités de la Commune.

En ce qui concerne les plantes grimpantes, il existe un règlement communal qui invite déjà les habitant.e.s à le faire avec le soutien de la Commune.

A titre d'exemple, en 2021, il y a eu environ 80 interventions dans la commune.

Par ailleurs, les propositions du conseil citoyen forestois seront intégrées dans deux démarches en cours d'élaboration par l'administration communale:

- En effet, de manière à aborder l'arbre en milieu urbain comme un outil privilégié pour une démarche d'atténuation et d'adaptation climatique, Forest est en train d'élaborer un inventaire géolocalisé de son patrimoine arboré. Celui-ci est envisagé comme un véritable outil de gestion pour connaître, maintenir, protéger et enrichir son patrimoine arboricole.
- En complément, en partenariat avec d'autres acteurs dont le centre écologie urbaine, la Commune d'Uccle et Bruxelles-Environnement, la Commune participe à un projet visant à repenser la question de l'arbre urbain, à travers les arbres fruitiers, dans un contexte de dérèglements climatiques. Plus concrètement des arbres fruitiers sont plantés, très probablement dès cet hiver 2022-2023, dans divers de la Commune.

Enfin, puisque vous citez l'avenue rousseau, il est ressorti des ateliers participatifs organisés dans le cadre du plan de mobilité communal que cet avenue est vouée à devenir un "couloir vert" faisant le lien entre le haut et le bas de la Commune. Cela sera donc pris en compte lors des prochains travaux de rénovation.



AUTRES MESURES:

 Pour rappel: "Aménager des potagers (collectifs, sur les toits); des bacs à fleurs et à légumes^[3]; et des micro-forêts urbaines (type forêt Myawaki)".

La Commune prend bonne note de cette recommandation qui sera mise en œuvre quand cela sera possible et adéquat car il y a beaucoup d'éléments importants qui peuvent se retrouver en toiture (panneaux photovoltaïques, toitures végétales qui contribuent à retenir l'eau, etc.). Un animateur vient d'ailleurs d'être recruté, grâce à un subside de Bruxelles-Environnement, afin d'accélérer et d'accompagner l'élaboration de potagers collectifs.

Par ailleurs, la Commune favorise la mise en place de potagers collectifs. Il en existe une <u>dizaine</u> soutenus de près ou de loin par la Commune sur le territoire forestois.

Concernant la demande de prioriser la pleine terre, la Commune partage cet idéal tout en état consciente que les sols bruxellois ont accueillis des activités qui les ont pollués et qu'il est donc parfois fortement recommandé d'éviter la pleine terre, en ce qui concerne l'aménagement de potagers collectifs.

À TERME:

 Pour rappel: "Il s'agit de limiter la place de la voiture dans l'espace public par des parkings publics afin de permettre des projets de verdurisation, par exemple par la construction de grands parkings à l'extérieur de la ville, bien desservis par les transports publics, en coopération avec d'autres communes, et en agrandissant et rendant public les parkings existants comme ceux de Forest National, du Colruyt et d'Audi, dans la zone d'entrée de Drogenbos".

La Commune mettra en œuvre cette recommandation. Le Plan régional de mobilité prévoit déjà que la variable d'ajustement sur l'espace public, lorsqu'on souhaite développer les fonctions telles que les jardins de pluie, l'élargissement des cheminements piétons, la plantation d'arbres, est l'emprise du stationnement.

Comme pour certains projets en cours de développement, la Commune enlève les places de stationnement mais propose du stationnement en hors-voirie en établissant des partenariats avec des acteurs publics comme le Foyer du Sud et l'agence de stationnement bruxellois. Par ailleurs, la Commune travaille actuellement sur un règlement qui devrait inciter les entreprises, les bureaux, les supermarchés etc. à mutualiser leurs parkings.

Concernant les grands parkings publics, la région va augmenter la capacité du parking Stalle (relié en transport en commun par les lignes 82 et 97 à Forest) et vient de créer le parking Ceria (relié par le bus 74 et le métro).



[3] Remarque: Nous priorisons les plantations en pleine terre.



Pour rappel: solutions possibles aux défis rencontrés

"Conserver et aménager des espaces verts soulève le <u>défi de l'entretien et du manque de</u> <u>personnel</u>. Pour cela nous proposons :

- Le recours à des animaux herbivores (moutons, chèvres...);
- L'implication des citoyens dans une approche intergénérationnelle et durable ;
- L'optimisation et le renforcement des ressources humaines de la Commune.

Cela soulève également le <u>défi de l'information et de l'implication des citoyens</u>. Pour cela nous proposons :

- Information: Stands, promenades dans les quartiers, porte-à-porte, enquêtes de quartier, vidéos/ activités (pour conscientiser adultes et enfants), informations fondées sur la recherche scientifique, journal communal (par e-mail), "kit de bienvenue" lors de l'inscription à la Commune (qui inclut une carte des plantes allergènes, des projets de verdurisation, de l'information sur les différentes associations...), une cartographie des associations existantes (surtout celles qui travaillent sur la végétalisation);
- Implication: Fêtes de voisins, ateliers / journées de plantation collective, s'appuyer sur des conseils / réunions / contrats de quartiers existants, des potagers collectifs, des appels à participation envoyés par la poste, des distributions de sachets de graines, prioriser les 'quick wins' pour motiver les citoyens, impliquer les ASBLs (ex. Les Jeunes du Futur, IPPS) et les écoles, permettre une approche top-down (où la Commune prend l'initiative de proposer des projets aux citoyens) et bottom-up (où les citoyens prennent l'initiative de proposer des projets à la commune), sur base du volontariat (éventuellement avec rémunération).

La verdurisation soulève également le <u>défi de l'accessibilité pour tous</u>. Pour cela nous recommandons de mettre en place des pentes en bois (pour les personnes à mobilité réduite).

La verdurisation des toits et des façades (publics et privés) peut se heurter au <u>manque de moyens et d'intérêt des citoyens.</u> Pour cela nous proposons d'envisager des incitations financières ; l'accès à des conseils d'experts ; d'intégrer cette mesure dans les règlements urbanistiques / permis de construire.

Planter des arbres soulève des difficultés liées aux <u>racines qui soulèvent les trottoirs</u>; aux plantes qui provoquent des <u>allergies</u>; aux <u>feuilles qui bouchent les égouts</u>. Pour cela nous proposons un choix raisonné d'arbres aux racines profondes et au pouvoir allergisant limité et qui ne perdent pas/peu leurs feuilles (tels qu'Erable du Canada, Genévrier, Crassula erelis, Sedoro, Orpin d'Espagne bleue, Orpin de Siebold...). »



La commune prend note de ces suggestions.

Concernant le recours à des animaux herbivores, cette proposition va être analysée dans le cadre du plan climat. En effet, une méthodologie a été adoptée afin de pouvoir prioriser les actions en termes de l'impact environnemental le plus efficace et de la faisabilité. Ça sera l'occasion de pouvoir jauger de l'opportunité de cette suggestion.

Par ailleurs, la Commune poursuit son travail d'optimalisation du personnel. Un nouveau cadre-organigramme vient d'être adopté à cet effet. Mais, il est clair que cela reste un travail de longue haleine.









2. L'eau

Pour rappel: la vision du Conseil Citoyen Forestois

La bonne gestion de l'eau est également un enjeu qui nous préoccupe face aux changements climatiques : de plus en plus souvent, il y aura parfois trop d'eau, parfois pas assez. Selon nous, le défi lié à la gestion de l'eau est donc double :

- Lors des périodes de sécheresse, les pénuries d'eau vont devenir importantes. Dès lors, nous prônons l'utilisation rationnelle et responsable de l'eau dans l'espace public et privé.
- Lors des périodes d'excès d'eau, le risque d'inondations s'accroît, d'autant plus que les dénivelés à forest sont importants (80 m). Pour cela, nous comprenons que la bonne infiltration de l'eau dans le sol et sa récupération dans des citernes / réservoirs / wadis / noues... sont cruciales pour limiter les inondations.

La vision à long terme est importante ! Si nous ne faisons pas d'efforts financiers maintenant, on le paiera plus tard (assurances, coût social, etc.).





MESURES PRIORITAIRES:

- Pour rappel: « Permettre l'infiltration de l'eau par :
 - La désimperméabilisation des parkings (publics, des supermarchés, etc.)..."
 Cette recommandation sera suivie et est déjà appliquée lors de l'instruction des nouveaux permis ou pour les projets publics.
 - "...des cours de récréation (cf. infra)..."

Cette recommandation sera suivie et est déjà appliquée lors des rénovations des cours de récréation. Bruxelles-Environnement octroi, d'ailleurs, des subsides pour le faire et un nouveau guide vient d'être éditée par Perspectives Brussels (agence régionale qui étudie l'évolution de l'aménagement du territoire). Par exemple, le projet de rénovation de la cour de l'école communale arc-en-ciel intègre complétement cette recommandation. Par ailleurs, nous installons progressivement des citernes de récupération de l'eau de pluie, comme pour la rénovation de l'école communale Kaléidoscoope ou le projet de rénovation de l'école des Marronniers. Ces citernes sont destinées aux services communaux (propretés, voiries, espaces verts,...) qui peuvent utiliser cet eau pour nettoyer les rues, arroser les plantes et les arbres etc. sans devoir utiliser de l'eau potable.

o "...le long des trottoirs, des allées privées et jardins côté rue...."

Cette recommandation sera suivie et est déjà appliquée.

"...des allées privées et jardins côté rue."

Le règlement communal de récupération des eaux de pluie intègre déjà cette imposition, lorsque les conditions techniques sont réunies (la taille de la parcelle, la proximité de la nappe ou encore la composition du sol le permettent). En ce qui concerne, les allées privées, le règlement régional d'urbanisme prévoit déjà que les zones de recul, en dehors des zones d'accessibilité vers la porte d'entrée et/ou vers le garage, doivent être aménagées en jardinet et donc déminéralisées.

 "À la place de parkings asphaltés, nous proposons de mettre en place des revêtements perméables (ex. béton drainant, dalles en forme de nid d'abeille)"

Cette recommandation sera suivie et est déjà appliquée. Cet élément sera repris dans le réglement communal d'urbanisme portant sur la gestion des eaux pluviales

 "Pour les jardins côté rue nous proposons d'intégrer dans le règlement urbanistique l'interdiction de perméabiliser plus de 50 % de la parcelle."

L'article 11 du titre 1 du règlement régional d'urbanisme précise que la zone de recul (considérée comme les jardins coté de rue) est aménagée en jardinet et plantée en pleine terre. Elle ne peut être transformée en espace de stationnement ni être recouverte de matériaux imperméables sauf en ce qui concerne les accès aux portes d'entrée et de garage. Le règlement en vigueur semble donc déjà répondre à cette recommandation.





MESURES PRIORITAIRES:

• Pour rappel: "Interdir la construction dans les zones inondables et à forts aléas d'inondations"

L'interdiction pure et simple semble impossible à adopter du fait de la hiérarchie des normes. Cela devrait être intégrée dans une refonte législative à mener au niveau régional. La Commune portera donc ce point d'attention dans le cadre de la révision du Plan Régional d'Affectation du Sol (PRAS). En revanche, il sera rajouté dans le règlement communal d'urbanisme portant sur la gestion des eaux pluviales, l'interdiction de construire en sous-sol, ce qui devrait limiter déjà beaucoup les impacts sur la nappe, notamment. C'est déjà une mesure qui est pratiquée lors de l'instruction des permis mais qui trouverait, dans ce cas, une assise juridique.

"Inciter les citoyens à installer une gouttière vers leur Jardin"
 Le Règlement communal d'urbanisme concernant la gestion des eaux pluviales incite explicitement à gérer les eaux in situ, par définition, cela invite à appliquer ce type de mesure.

Techniquement, cela n'est cependant pas toujours possible. Tout dépend du contexte et du type de travaux envisagés.



MESURES PRIORITAIRES:

 Pour rappel: "Construire des bassins de rétention: du type Wadi, Noue; bassins où on peut infiltrer ou temporiser l'eau de pluie et de ruissellement... Sur les ronds-points (ex. près de l'Athénée André Thomas, en haut de l'avenue des 7 bonniers, avenue du Roi place Rochefort), avec pour responsables la Commune de Forest et la Région".

La Commune de Forest applique déjà ces mesures dans ces projets de rénovation (Parc de Forest, Parc Jupiter, voiries communales, etc.). Nous inviterons les gestionnaires des voiries régionales (avenue du Roi, Place de Rochefort, rond-point Reine Marie-Henriette) à suivre ces exemples.

"Installer des citernes dans l'espace public et privé et par l'amélioration de l'entretien des avaloirs: installation de réseaux séparés pour les eaux potable et grise, par exemple dans la maison de repos Val des Roses, pour les stades de foot, pour les parcs autour des logements sociaux, Victor Rousseaux, sur tous les bâtiments publics, en profitant des travaux pour le tram 7 dans le parc de Forest... Responsabilité: la Commune[4]."

La commune de Forest est en train de procéder à l'installation progressive de citernes de récupération des eaux de pluie à destination des services publics afin qu'ils utilisent ces eaux "non potables" pour nettoyer les rues, arroser les arbres et plantes etc. En parallèle des installations physiques, nous travaillons avec une association spécialisée pour sensibiliser les agents communaux et mieux cerner leurs réalités du terrain afin que les installations physiques répondent au mieux aux usages quotidiens et soient donc le plus performant possible. Nous sommes également en discussion avec la station d'épuration des eaux de Bruxelles-Sud, qui se trouve sur Forest, pour étudier la faisabilité d'utiliser les eaux traitées en cas des longues périodes caniculaires qui videraient nos réserves.

Concernant l'installation des citernes publics, nous restons prudents car des doutes subsistent quant à la responsabilité du gestionnaire public (quid si, par exemple, un enfant boit cet eau et qu'il tombe malade?). Par ailleurs, l'espace public est chargé et doit déjà accueillir plusieurs fonctions (piétons, espaces ludiques, arbres, cyclistes, voitures, etc.). Cela pose la question de la surcharge de l'espace public. Enfin, en cas de longues périodes de chaleurs, ces citernes, qui devront nécessairement être de petite taille pour pouvoir les mettre dans l'espace public, seront vite à sec et il faudra alors recourir à de l'eau potable. En conclusion, la balance des bénéfices et des avantages ne nous convint pas de l'utilité de procéder à ces installations.



[4] Remarque : Nous sommes conscients que les coûts d'installation et d'entretien sont élevés pour la Commune, mais nous estimons qu'ils sont inférieurs au coûts (économiques et sociaux) des inondations.

17

AUTRES MESURES:

 Pour rappel: "Développer des points d'eau (potable), des petits lacs avec de l'eau de pluie, par exemple dans le parc de Forest; et des fontaines récréatives, par exemple dans le parc Marconi, sur la place Saint-Denis (comme l'ancienne fontaine), sur les ronds-points."

Des fontaines d'eau potables sont déjà ou sont en cours d'installation sur l'espace public (à la gare Fores-Est, deux seront prévues dans la rénovation du parc de Forest, une sur la place Constantin Meunier, une sur la Place Saint-Denis avec des éléments ludiques autour de l'eau, une fontaine au Square de l'eau).

Des éléments ludiques sont également prévus dans le cadre de la Place Albert,..). Nous avons bien pris note de la recommandation pour le Parc Marconi et continuerons à explorer d'autres lieux appropriés, notamment dans le cadre du plan maillage ludique en cours d'élaboration.

ÉVENTUELLEMENT (s'il reste de l'argent) :

• "La Conseil itoyen Forestois invite la Commune à envisager l'installation de brumisateurs (à condition que ce soit de l'eau de pluie récupérée), par exemple entre Lidl et Wiels, sur la place Saint-Denis."

Nous avons bien pris note de cette recommandation. Malgré nos recherches poussées, il ne semble pas techniquement aisée d'installer ces brumisateurs qui fonctionnent avec de l'eau de pluie récupérée à grande échelle. Nous espérons que les techniques puissent le permettre à l'avenir.



Analyse des solutions possibles aux défis rencontrés

 Pour rappel: "Toutes les mesures qui concernent l'espace privé, comme la désimperméabilisation des jardins, l'installation d'une gouttière et de citernes, ne relèvent pas de la compétence de la Commune. Pour cela, nous proposons de les intégrer dans le règlement urbanistique, de sensibiliser les résidents, de leur offrir des subsides et un soutien technique."

Les mesures comme l'installation de points d'eau, de brumisateurs, de fontaines requièrent beaucoup d'eau et sont donc difficiles à réconcilier avec la gestion de l'eau de la Commune plus économique. De plus, en temps de chaleur les pénuries d'eau sont de plus en plus récurrentes. Pour cela, nous proposons de limiter ces mesures aux endroits où il y a une grande concentration de personnes.

Le Règlement communal d'urbanisme sur la gestion des eaux de pluie intègre déjà ces éléments dans les jardins privés (infiltration sur la parcelle quand cela est possible, sinon installation de citernes de temporation et donc de réutilisation de l'eau).

Par ailleurs, il semblerait que le prochain RRU, qui est annoncé en 2023, va obliger à réutiliser les eaux de pluie pour les sanitaires, par exemple.

Concernant le soutien technique, il existe déjà. Le service facilitateur eau de Bruxelles-Environment est dédié à cette tâche. Nous allons davantage en faire la publicité afin que les habitant.e.s soient au courant.





3. Santé & bien-être

Pour rappel: la vision du Conseil Citoyen Forestois

Nous réalisons que les effets du changement climatique sur la santé mentale et physique sont multiples : par la fragilisation des personnes vulnérables (âgées, isolées, les enfants...), la diffusion de nouvelles espèces de moustiques, l'aggravation des cas d'allergies, d'asthme et autres maladies respiratoires, l'augmentation des maladies transmises par les insectes, le stress thermique dû aux chaleurs extrêmes, l'anxiété et la dépression...

Par conséquent, nous soulignons que la santé et le bien-être des résidents doivent être systématiquement pris en considération dans l'aménagement des espaces publics, ainsi que les aspects sociaux de l'aménagement, notamment en :

- Veillant à ne pas renforcer des inégalités sur la Commune ;
- Créant des lieux de convivialité, où tout le monde se sente bien, de tout âge ;
- Faisant en sorte que les lieux (de verdure, d'eau) soient aussi des lieux de sensibilisation et de formation, d'information, d'implication...

Nous avons conscience que ces types d'aménagements sont coûteux et prennent beaucoup de place.



MESURES PRIORITAIRES:

• Pour rappel: "Faire une enquête participative pour identifier les meilleurs endroits pour installer: les toiles apportant de l'ombre, les bancs, les plaines de jeu, des toilettes publiques (sur le modèle de l'enquête menée sur Bruxelles pour les pistes cyclables)".

La Commune de Forest organise déjà régulièrement des enquêtes participatives, comme pour le maillage ludique, qui permettent d'identifier et de cibler au mieux les besoins/les demandes. Nous continuerons à le faire et nous tenterons de mieux diffuser cette information afin que le plus grand nombre puisse être au courant.

 "Diversifier les usages des espaces verts: en organisant des activités de sensibilisation dans les parcs; en offrant la possibilité de faire des braderies / brocantes dans le parcs en fonction de la météo; en ajoutant des modules de sport (cf. le Bempt). Pour faire ceci la Commune pourrait contacter les associations afin de les impliquer".

Cette proposition va être analysée dans le cadre du plan climat. En effet, une méthodologie a été adoptée afin de pouvoir prioriser les actions en termes de l'impact environnemental le plus efficace et de la faisabilité. Ça sera l'occasion de pouvoir jauger de l'opportunité de cette suggestion.

• Pour rappel: "Installer plus de bancs dans les parcs (ex. Le Bempt, Wiels,...), à l'endroit où les toiles portant de l'ombre seront installées (cf. infra), en matériaux réutilisables (ex. : palettes en bois) et ne requérant pas trop d'entretien ; en impliquant les citoyens à la construction (cf. Wikiblocks pour les instructions)".

Nous avons bien pris note cette recommandation que nous mettrons en œuvre. Cela étant, nous attirons votre attention sur le fait qu'il est pratiquement impossible de l'appliquer dans les parcs classés (comme le Parc de Forest), pour lesquels les « Monuments et sites » demandent souvent de restaurer le mobilier originel.



MESURES PRIORITAIRES:

• Pour rappel: "Tendre des toiles de couleur claire dans les zones piétonnières pour créer des îlots de fraîcheur en été^[5], notamment dans les rues circulantes, où le tram ne dérange pas (ex. : Saint Denis ou rue Van Volxem, Altitude 100). Ceci nous semble être de la responsabilité de la Commune, mais avec l'aide de bénévoles pour l'entretien, le stockage en hiver et la mise en place^[6]. L'enquête participative permettrait d'identifier les besoins et les supports : éventuellement utiliser les poteaux (lampadaires...) pour l'installation".

Cette proposition va être analysée dans le cadre du plan climat. En effet, une méthodologie a été adoptée afin de pouvoir prioriser les actions en termes de l'impact environnemental le plus efficace et de la faisabilité. Ça sera l'occasion de pouvoir jauger de l'opportunité de cette suggestion.





[5] Remarque : L'idée à terme serait d'installer des canisses couvertes de plantes. Étant donné que ceci prend du temps, nous proposons d'installer des toiles temporaires.

[6] Remarque : Étant donné que les toiles seraient uniquement en place en été, l'entretien serait limité.

MESURES PRIORITAIRES:

- Pour rappel: "Blanchir :...
- o le sol et bâtiments (revêtements à albédo élevé), notamment pour les nouvelles constructions et les renovations...;

Lors de l'instruction des permis, ce critère est déjà évoqué pour les matériaux (albédo élevé). Nous veillerons désormais à l'intégrer dans nos cahiers des charges pour les bâtiments publics.

o "...les pistes cyclables en blanc (au lieu de rouge), et les écoles communales (en le conseillant aussi aux écoles privées)";

Le code de la route limite les choix des couleurs des signalisations routières. Par exemple, la couleur rouge indique que les cyclistes sont prioritaires.



MESURES PRIORITAIRES:

Pour rappel: "Prévoir pour les personnes vulnérables (âgées, enfants, à mobilité réduite) des lieux de convivialité adaptés (par ex. installer des chapiteaux à l'Abbaye); des promenades accompagnées dans les espaces verts. La Commune devra informer les personnes en question de ces activités et endroits. Elle devra également chercher des personnes pour encadrer ceci (ex. dans le personnel communal ou dans les associations); ..."

La Commune de Forest est en train de mettre sur pied son maillage ludique avec comme objectif que chaque enfant puisse trouver à 5 min. à pied de son domicile un espace ludique. La rue de Padoue, la Place Orban ainsi que la Place Constantin Meunier font notamment l'objet actuellement d'installation d'espaces de jeux intérgénérationels. Par ailleurs, le service intergénérationel organise déjà des activités de ce type mais qui méritent, sans doute, à être en mieux mis en valeur.

• "...un système d'alerte qui prévient les personnes isolées ou ayant besoin d'aide pour les grandes chaleurs imminentes^[7]. La Commune devra obtenir la permission d'utiliser les données de ces personnes et assurer un suivi des personnes qui ne réagissent pas."

La Commune utilise déjà le système de be.Alert qui permet d'alerter les personnes ciblées (ou toute la population si besoin) en fonction de la "menace" indetifiée. Nous prenons bonne note qu'il faut qu'on fasse davantage la publicité de ce dispositif afin que tout le monde puisse s'inscrire. Une campagne sera effectuée lors des prochains journaux communaux, des réseaux sociaux ainsi que lors de toute les rencontres publiques organisées par la Commune.





[7] Remarque : Nous réalisons que ce système existe, mais il faudrait le lier à un système de communication automatique.

MESURES PRIORITAIRES:

 Pour rappel: "Développer des plaines de jeu couvertes de copeaux de bois/sable, cabanes en bois, dans les écoles et à l'Abbaye, le Parc de Forest, le Parc Duden (introduire une demande auprès de la Région)^[8], de telle sorte qu'une plaine soit à max. 300 mètres de chaque resident";

Comme expliqué précédemment, la Commune de Forest via le déploiement de son maillage ludique veut permettre à chaque enfant de bénéficier d'un espace ludique à 5 minuntes à pied de son domicile. La rue de Padoue, la Place Orban ainsi que la Place Constantin Meunier font notamment l'objet actuellement d'installation d'espaces de jeux pour enfants.

Dans le cas de la place Constantin Meunier, cet espace sera intérgénérationel et accommodera enfants, parents et grands-parents.

• "Ouvrir au public les week-ends les jardins des écoles et des administrations, ainsi que les équipements sportifs (terrains de foot, tennis, basket...)".

La Commune prend bonne note de cette recommandation. L'ouverture pour les écoles est prévue mais c'est un travail de longue haleine qui requiert des moyens complémentaires afin de pouvoir encadrer ses ouvertures (révision des contrats des concierges et des contrats d'assurances, notamment). En revanche, l'accès aux équipements sportifs est déjà en œuvre. Bien que la plupart des équipements sont loués par des clubs sportifs, pour la nouvelle antenne à Albert (Centr'al) ainsi que pour la salle de sport de l'école du Bempt, il est déjà possible de les occuper. Une politique qui sera progressivement étendue aux autres infrastructrures.



Analyse des solutions possibles aux défis rencontrés

• Pour rappel: "Nous sommes conscients que la mise en place de <u>plaines de jeu est</u> <u>coûteuse et prend de la place</u>. Nous proposons donc à la Commune de prioriser les écoles".

Le maillage ludique précédemment décrit est financé principalement par des subsides régionaux.

 "L'installation et l'entretien d'une piscine (extérieure) est très coûteuse en termes financiers et en eau. Par conséquent, nous proposons de plutôt s'accorder avec la Région et les Communes qui sont équipées d'une piscine pour réduire le coût d'entrée des piscines communales existantes".

La Commune prend bien pris note de votre recommandation. En revanche, l'installation d'une piscine extérieure ne nous semble pas prioritaire, à ce stade en regard du cout pour l'installation et l'entretien. Cela étant dit, nous suivons de près et continuerons à suivre l'initiative (https://www.flow.brussels/fr) qui a été mis en place à Anderlecht, au bord du canal. Il sera intéressant d'avoir du recul sur ce type d'initiative et donc pouvoir bénéficier de leur expérience. Dans l'attente, nous pourrons toujours indiquer aux Forestois.e.s que cette initiative existe.

• "Permettre l'accès aux écoles et aux administrations végétalisées les week-ends entraîne un <u>risque de dégradation</u>. Une surveillance assurée par des gardiens de la paix, l'association des parents et des volontaires serait selon nous une bonne solution".

Comme expliqué précédemment, la Commune prend compte de cette recommandation. L'ouverture pour les écoles est prévue mais c'est un travail de longue haleine qui requiert des moyens complémentaires afin de pouvoir encadrer ses ouvertures (révision des contrats des concièrges et des contrats d'assurances, notamment). En revanche, l'accès aux équipements sportifs est déjà en œuvre. Bien que la plupart des équipements sont loués par des clubs sportifs, pour la nouvelle antenne à Albert (Centr'al) ainsi que pour la salle de sport de l'école du Bempt, il est déjà possible de les occuper. Une politique qui sera progressivement étendue aux autres infrastructrures.



Analyse des solutions possibles aux défis rencontrés

• "Pour que les résidents de Forest soient <u>au courant des nouveaux équipements sportifs</u> et pour attirer du public, la Commune pourrait y organiser des activités".

La Commune intègre cette recommandation.

"Nous avons conscience que de nombreuses mesures proposées entraînent des <u>coûts</u> <u>considérables</u>. Nous proposons donc de mettre en place des financements participatifs ; de mener des études de faisabilité et de prioriser les projets en fonction ; de proposer des publicités aux sponsors qui investissent, le tout en étant transparent sur les décisions prises et leurs coûts."

Cette proposition va être analysée dans le cadre du plan climat. En effet, une méthodologie a été adoptée afin de pouvoir prioriser les actions en termes de l'impact environnemental le plus efficace et de la faisabilité. Ça sera l'occasion de pouvoir jauger de l'opportunité de cette suggestion.



